

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 juin 2015

CONVOCATION DU 22 juin 2015

L'an deux mil quinze, le trente mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de CAUMONT, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain FONTAINE, Maire.

PRESENTS : M. Alain **FONTAINE**, M. Xavier **MORVAN**, M. Sylvain **BONENFANT**, M. Samuel **DUTIER**, M^{me} Christiane **JOUIN**, M^{me} Annette **DEMOGET**, M^{me} Carole **GASCOIN**, M. Jean-Pierre **TOUTAIN**, M. Sébastien **MARTOR**, M. Pierre **CREUSÉ**, M^{me} Sylvia **DOS SANTOS**

ABSENTS REPRESENTES : M^{me} Géraldine **SIRUGUE** ayant donné procuration à M^{me} Sylvia DOS SANTOS, M. Claude **BOIVIN** ayant donné procuration à M. Sylvain BONENFANT.

ABSENT : M. Johnny **HAMELIN**

Mme Christiane JOUIN a été élue secrétaire, conformément à l'article 54 de la loi du 05 avril 1984. La séance a été publique.

Le Maire ouvre la séance du Conseil municipal après avoir procédé à l'appel et constaté le quorum. Il demande à chaque conseiller présent de porter sa signature au bas du dernier procès-verbal de session du Conseil municipal, reporté sur le registre.

ORDRE DU JOUR

Commune :

- Commune nouvelle : vote reporté (modalité de concertation à définir avec les habitants)
- Renégociation des emprunts
- Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme : Convention d'adhésion au service commun
- Recensement 2016 : nomination d'un coordonnateur
- Remboursement visite médicale du personnel
- Indemnité du personnel communal partant à la retraite

Service Assainissement :

- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement communal : Avenant N°1
- Emprunt : choix de la banque
- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Régie de transport :

- Emprunt : choix de la banque

Divers

COMMUNE NOUVELLE : VOTE REPORTE (MODALITE DE CONCERTATION A DEFINIR AVEC LES HABITANTS)

Mr FONTAINE donne lecture du courrier qui a été envoyé aux habitants, à la suite de la réunion publique du 16 juin dernier, informant du report du vote en septembre permettant ainsi une période de concertation entre la municipalité et les habitants pendant la période estivale.

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

La nouvelle municipalité s'était engagée, en 2014, à refinancer l'emprunt du Crédit Agricole, déclaré non négociable par l'ancienne équipe, concernant la maison d'habitation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Epargne, et, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Article 1^{er} :

Montant du contrat de prêt : 52 384 €
Durée : 13 ans
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur
Taux d'intérêt annuel : 1,79%
Echéances d'amortissement : périodicité trimestrielle
Commission d'engagement : 150 €

Article 2 :

Le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Soit une économie de 12 837.11€.

SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME : CONVENTION D'ADHESION

La loi ALUR met fin, au 1^{er} juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une Communauté de Communes de 10 000 habitants et plus.

C'est dans cette perspective que les Présidents des Communautés de Communes de Pont-Audemer, de Beuzeville, de Bourghtheroulde et du Roumois Nord ont décidé de créer un service commun dans le domaine de l'urbanisme - application du droit des sols.

Dans ce cadre, et afin que la Communauté de Communes de Pont-Audemer (CDC portant le service commun) puisse faire bénéficier du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme aux communes de la Communauté de Communes du Roumois Nord,

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes de Pont-Audemer (CDC portant le service commun),

RECENSEMENT 2016 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR

Monsieur le Maire informe les élus que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2016 les opérations de recensement de la population. La collecte débutera le 21 janvier 2016 et se terminera le 20 février 2016.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec des outils informatiques simples. Il sera formé sur une journée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Marie-France CORVELLEC, comme coordonnateur communal pour l'enquête de recensement.

REMBOURSEMENT VISITE MEDICALE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Patrick GIL, employé communal, a passé une visite médicale pour le renouvellement de son permis de transport en commun, nécessaire dans l'exercice de ses fonctions pour la conduite du car scolaire communal.

Monsieur le Maire propose de rembourser à Monsieur Patrick GIL la somme de 31 euros, prix de la visite médicale.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité et donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer le mandatement.

INDEMNITE DU PERSONNEL COMMUNAL PARTANT A LA RETRAITE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 22 octobre 2007 mentionnant le versement de l'indemnité d'administration et de technicité et le versement de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures pour tout le personnel communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le paiement de l'indemnité d'administration et de technicité et de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures pour le personnel de Mairie, à savoir de leur verser l'indemnité au prorata des mois effectivement travaillés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le principe de verser l'IAT et IEMP au personnel communal au prorata du temps travaillé au cours de l'année.

SERVICE ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL – AVENANT N°1

Monsieur le Maire présente aux élus l'avenant n° 1 relatif au marché pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement communal :

- Avenant n°1 : moins value de 16 163.13€HT

Après avoir pris connaissance du détail de cet avenant et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté modifiant le montant du marché comme suit : une moins value de 16 163.13€HT.

EMPRUNT SERVICE ASSAINISSEMENT : CHOIX DE LA BANQUE

Mr le Maire donne ensuite la parole à Mme JOUIN.

La construction de la station d'épuration d'un montant prévisionnel de 536 205 € nécessite de recourir à l'emprunt à hauteur de 170 800 € ainsi que d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un maximum de 240 000 € dans l'attente des subventions notifiées.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres proposées par la caisse d'épargne et le crédit agricole

DECIDE, à l'unanimité de retenir les offres de la caisse d'épargne

Article 1^{er} : Principales caractéristiques des contrats de prêt

Prêt longue durée : 100 400 €

Durée : 20 ans

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur

Taux d'intérêt annuel : 2,09%

Echéances d'amortissement : périodicité trimestrielle

Commission d'engagement : 200 €

Prêt relais FCTVA : 70 425 €

Durée : 1 ou 2 ans en fonction des besoins

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur

Taux d'intérêt annuel : 1,12% ou 1,31%

Echéances d'amortissement : périodicité trimestrielle

Commission d'engagement : 150 €

Ligne de trésorerie : 240 000 € maxi

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur

Taux d'intérêt annuel : 1,40%

Commission d'engagement : 300 €

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

SERVICE ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif 2014.

Ce rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public pour l'exercice 2014, notamment :

- caractérisation technique du service ;
- tarification de l'eau et recette du service ;
- indicateur de performance ;
- financement des investissements ;
- action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Le nombre d'abonnements domestiques pour l'année 2014 était inchangé à 132 abonnés pour une population desservie estimée à 338 personnes et les volumes facturés de 10.840 m3, en faible diminution par rapport à 2013.

Le prix global eau potable plus assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m3 était de 736.79€ au 1^{er} janvier 2014 et de 743.33€ au 1^{er} janvier 2015, en progression de +0.89%.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune de Caumont pour l'année 2014.

REGIE DE TRANSPORT :EMPRUNT : CHOIX DE LA BANQUE

L'acquisition d'un nouveau car pour le transport scolaire nécessite de contracter un emprunt d'un montant de 101 612 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres proposées par la caisse d'épargne, le crédit agricole et la banque postale

DECIDE à l'unanimité de retenir les offres de la caisse d'épargne

Article 1^{er} : Principales caractéristiques des contrats de prêt

Prêt longue durée : 88 268 €

Durée : 15 ans

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur

Taux d'intérêt annuel : 1,91%

Echéances d'amortissement : périodicité trimestrielle

Commission d'engagement : 200 €

Prêt relais FCTVA : 13 346 €

Durée : 1 ou 2 ans en fonction des besoins

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur

Taux d'intérêt annuel : 1,12% ou 1,31%

Echéances d'amortissement : périodicité trimestrielle

Commission d'engagement : 150 €

DIVERS

- Projet de création d'une maison d'assistantes maternelles

Monsieur le maire a reçu la visite d'une personne désireuse de créer une maison d'assistantes maternelles à Caumont. Il demande aux membres du conseil municipal s'ils n'y voient pas d'objection. Aucune objection de la part des membres présents.

- Aménagement numérique du territoire

M. Bonenfant indique que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Roumois Nord a désigné, en sa séance du 25 juin dernier, MM. Bernard Christophe et Sylvain Bonenfant comme délégués titulaires et MM Michel Dezellus et Alain Mousseux comme délégués suppléants au syndicat Eure Numérique.

Il précise également que le schéma local d'aménagement numérique présenté le 24 juin 2015, d'une durée de 3 ans, prévoit, pour Caumont, l'installation de 470 prises en fibre optique, soit une couverture de 100 % du territoire de la commune.

- Plan Canicule 2015

Mme Jouin informe l'assemblée de la reconduction, au niveau national, et pour 2015 du plan canicule, plan qui a été mis en œuvre annuellement à la suite de l'épisode caniculaire de l'été 2003.

Les communes sont tenues de tenir à disposition un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande et dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Un courrier a été adressé courant juin aux personnes concernées de la commune et les affiches portant recommandation des réflexes à adopter en cas de chaleurs excessives ont été apposées sur les panneaux d'affichage du territoire.

URBANISME

M. Morvan indique qu'à compter du 1er juillet 2015, la Direction Départementale des Territoire et de la Mer n'instruira plus les documents d'urbanisme.

Les communautés de communes de Pont Audemer, du Roumois Nord, de Beuzeville et de Bourgheroulde ont donc décidé de créer un service commun d'instruction des actes d'urbanisme.

Le coût de fonctionnement de ce service représentera, pour le budget de la commune de Caumont, une charge supplémentaire de l'ordre de 175 € par permis de construire, 70 € pour un certificat d'urbanisme, 122,50 € pour une déclaration préalable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,

Alain **FONTAINE**

La secrétaire,

Christiane **JOUIN**

Xavier **MORVAN**

Sylvain **BONENFANT**

Samuel **DUTIER**

Annette **DEMOGET**

Carole **GASCOIN**

Jean-Pierre **TOUTAIN**

Sébastien **MARTOR**

Pierre **CREUSÉ**

Sylvia **DOS SANTOS**

